



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-158

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2016

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-10-11-003 - A R R Ê T É relatif à la répartition des crédits du programme n° 177 " Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables " (3 pages)

Page 3

R24-2016-10-14-014 - Arrêté portant modification de l'arrêté n° 11-198 du 14 Octobre 2011 portant nomination des membres du conseil de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher (2 pages)

Page 7

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-10-11-003

A R R Ê T É relatif à la répartition des crédits du
programme n° 177 " Hébergement, parcours vers le
logement et insertion des personnes vulnérables "

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

A R R Ê T É

relatif à la répartition des crédits du programme n° 177
" Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables "

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment ses articles 21 et 36 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les résultats de la consultation écrite du comité de l'administration régionale, organisée du 6 au 10 octobre 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1 :

La répartition de la dotation complémentaire du 3 octobre 2016, du BOP n° 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » est effectuée selon le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 :

M. le secrétaire général pour les affaires régionales et M. le responsable du budget opérationnel de programme régional précisé à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 11 octobre 2016
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.235 enregistré le 14 octobre 2016

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

ANNEXE A L'ARRETE N° 16.235

BOP n° 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »

Répartition de la dotation complémentaire du 3 octobre 2016 (en €)

Départements	Dotation complémentaire 2016
Cher	43 638
Eure-et-Loir	64 597
Indre	36 147
Indre-et Loire	105 388
Loir-et-Cher	75 371
Loiret	231 140
Total	556 281

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-10-14-014

Arrêté portant modification de l'arrêté n° 11-198 du 14
Octobre 2011 portant nomination des membres du conseil
de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher

**MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT
DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE DE PARIS
ANTENNE INTERRÉGIONALE**

ARRETE

**portant modification de l'arrêté n° 11-198 du 14 Octobre 2011 portant nomination des
membres du conseil
de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L211-2, R.211-1, D.231-4 et D. 231-5.

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

VU l'arrêté modifié n°11-198 du 14 Octobre 2011 nomination de membres du Conseil de la Caisse d'allocations familiales du Cher ;

VU la désignation formulée par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;

SUR proposition de la Cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris,

ARRETE

Article I

Le point 2b) de l'annexe à l'arrêté du 19 Octobre 2011 susvisé, modifie la rubrique relative comme suit :

2. Représentants employeurs

b) Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

TITULAIRE	Madame	MAGASSON	Marie-Josèphe
TITULAIRE	Madame	DUCROS	Marie-Hélène
SUPPLEANT	Madame	BERGEAT	Jessica
SUPPLEANT	à désigner		

Sont remplacé par les dispositions suivantes :

TITULAIRE	Madame	MAGASSON	Marie-Josèphe
TITULAIRE	Madame	DUCROS	Marie-Hélène
SUPPLEANT	Madame	BERGEAT	Jessica
SUPPLEANT	Madame	CLAUSSE	Anne-Lucie

Article 2

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la cheffe de l'antenne interrégionale de la région Centre- Val de Loire, la cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 octobre 2016
Pour le préfet de région
et par délégation,
le secrétaire général pour les affaires
régionales,
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 16.234 enregistré le 14 octobre 2016.